

Par courriel

Québec, le 17 octobre 2013

Monsieur François Biron  
Directeur de projet  
Mine Arnaud inc.  
555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500  
Montréal Québec H2Z 1B1

**Objet :** Questions de la commission du BAPE du 17 octobre 2013 concernant le projet  
Mine Arnaud (DQ42)

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Vous trouverez en annexe la série de questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j.



## Annexe de questions du 17 octobre

- Dans l'étude d'impact volume 1 - rapport principal, la carte 5.2.1 détaille le Plan d'aménagement général des principales infrastructures prévues. Spécifiquement, six évacuateurs de crues y sont illustrés.
  1. Dans quelles circonstances ces évacuateurs seraient-ils utilisés?
  2. Est-ce que ces eaux pourraient être pompées vers le bassin d'accumulation ? Sinon, veuillez justifier.
  3. Veuillez fournir, selon les diverses circonstances, le volume d'eau qui pourrait être rejeté par chacun des évacuateurs de crue.
- Dans le document de réponses aux questions et commentaires du MDDEP, complément no 4, volume 1, la carte 4 de l'annexe 7 du Plan de gestion de l'eau du site montre les stations de pompage devant servir de points d'accumulation et d'échantillonnage des eaux de manière à suivre leur qualité. Il y est mentionné que celles-ci seraient acheminées au réseau hydrographique de surface si elles respectaient les normes ou les OER.
  1. Pour les puisards 1 à 8, quels seraient les volumes déversés sur une base quotidienne?
  2. Veuillez identifier le nom du cours d'eau servant de point de rejet.

No de Puisard	Point de rejet	Volumes
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

- Sur la photo-simulation no 2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 15 (*RIMG0228\_A15\_avec\_annotations\_2013\_09\_18*), à l'endroit où est inscrite l'annotation «fosse»,
  - Quelle est la hauteur de la butte-écran à cet endroit?
  - Se prolonge-t-elle vers l'est?
  - Contourne-t-elle la fosse à l'est?
- Sur la photo-simulation no 2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 5 (*RIMG0228\_A05\_avec\_annotations\_2013\_09\_18*) l'accumulation du minerai basse teneur, avec une hauteur maximale de 55m à une altitude de 120m, est visible.
  - Quelle serait la hauteur de la halde à stériles à l'an 15?
  - Pourquoi la halde à stériles n'est elle pas visible sur la photo-simulation no 2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 15 (*RIMG0228\_A15\_avec\_annotations\_2013\_09\_18*)?
  - Pourquoi la halde à stériles, dont la hauteur maximale à l'an 28, atteindrait 100m à une l'altitude de 170m, n'est pas visible sur la photo-simulation no2. Depuis la baie (à 2,5 km du projet) – an 28 (*RIMG0228\_A28\_2013\_09\_18*)?
- Pourquoi la halde à stériles n'est elle pas visible sur la photo-simulation no 6 avec contrastes accentués des composantes du projet. De la Pointe de Uashat – années 15 et 28?